



Public

Membres CHSCT;
Personnel;
Tout salarié, désigné par le chef d'établissement, dont la fonction ou le poste de travail nécessite de connaître les gestes de premiers secours

Durée

7 heures soit 1 jours

Lieu de réalisation

Intra entreprise
o u
Inter entreprise

Pré- requis

Aucun

Pédagogies et évaluations

Exposés théoriques, études de cas et partage

Projection PPT

Support pédagogique dématérialisé

Formateur: master en sécurité

Évaluation continue

Attestation de formation

Objectifs

-Etre capable, de protéger les lieux d'un accident, de porter assistance à un malade ou un blessé en attendant les secours

-Le code du travail prévoit : dans chaque ateliers ou lieu où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (art Lp.4622-9 du code du travail).

Programme

1- Réaliser une protection adaptée

2- Examiner la (les) victime(s) avant / pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

3- Alerter ou faire alerter

4-Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

- traitement des hémorragies,
- de l'étouffement,
- des malaises,
- des brûlures,
- fractures et plaies,
- de la victime insciente et
- de la Réanimation Cardio-pulmonaire
- etc

40 45 57 07

assistante@fenuaprev.com

www.fenuaprev.com

